



MESSAGE DU MAIRE DE SAINT-PAUL

Chers citoyens et citoyennes,

La situation particulière que nous vivons actuellement est sans précédent. La prolifération du coronavirus dans les derniers jours a forcé notre gouvernement à adopter des mesures encore plus restrictives pour tous.

Pour le conseil municipal de Saint-Paul, la situation présente est très préoccupante. Nous sommes conscients que les événements actuels peuvent apporter divers soucis dont du stress financier et de la détresse psychologique.

Lors de la plus récente séance du conseil, le Conseil municipal a pris plusieurs décisions afin de permettre à nos citoyens de pouvoir respirer un peu et affronter cette période de confinement avec espoir.

REPORT DES ÉCHÉANCES DE TAXES

Afin de permettre à tous et chacun de pouvoir souffler un peu, nous avons décidé unanimement de repousser toutes les dates d'échéance de taxes actuelles d'environ deux mois. Ainsi, les prochains versements seront les suivants:

- Le 2^e versement de taxes qui était prévu le 7 mai est reporté au **6 juillet 2020**;
- Le 3^e versement de taxes qui était prévu le 6 juillet est reporté au **5 octobre 2020**;
- Le 4^e versement de taxes qui était prévu le 5 octobre est reporté au **7 décembre 2020**.

Les contribuables ayant transmis à la Municipalité une série de chèques postdatés pour le paiement de leur compte de taxes verront automatiquement l'encaissement de leurs chèques reporté aux nouvelles dates de versements ci-dessus mentionnées. Pour les contribuables qui ont programmé leurs paiements par Internet, il vous appartient de modifier vos dates de versement.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Étant donné que la bibliothèque municipale demeure fermée jusqu'à nouvel ordre, nous avons pris la décision de suspendre les frais de pénalité pour les livres devant être rapportés après le 15 mars. Cette mesure sera effective jusqu'à deux semaines après la réouverture de la bibliothèque. Également, pour les amateurs de lecture, nous vous encourageons à essayer le prêt numérique via le site <https://infobiblio.ca/>.

SERVICE DE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE

De concert avec divers partenaires du milieu, nous avons mis sur pied un service de dépannage alimentaire pour les familles pauloises dont les membres de leur famille ont perdu leur emploi. Lors de la séance du Conseil municipal, nous avons convenu de consentir un montant de 10 000 \$ à ce service qui sera bonifié par les contributions financières de nos partenaires, dont la députée, Véronique Hivon, et la Caisse Desjardins de Joliette.

Les familles qui désirent recourir à ce service doivent appeler au numéro suivant: 450-365-0986 et ce, entre 9 h et 16 h 30 du lundi au vendredi. Le service est dispensé par l'organisme communautaire *La Manne quotidienne*. Les bénéficiaires de ce service se verront remettre un bon d'achat de 50 \$ par personne (maximum de 200 \$ par famille) par deux semaines. Les bons d'achat seront valides au Métro Bel-Air de Joliette. La distribution sera effectuée deux fois semaine, les lundis et jeudis entre 9 h et 14 h 30. Le service de dépannage est réservé exclusivement aux personnes qui étaient sur le marché du travail et qui ont perdu temporairement ou de façon permanente leur emploi depuis le 15 mars 2020.

Également, je porte à l'attention des 65 ans et plus, que le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin offre un service de livraison d'épicerie. Vous pouvez joindre directement le Centre d'action bénévole pour connaître les modalités du service en composant le 450-756-2005.

MESURES LIMITANT LES DÉPLACEMENTS ENTRE LES MRC ET LES RÉGIONS

Depuis le 1^{er} avril, un décret ministériel limitant les déplacements entre les MRC et les régions est en vigueur. Cet arrêté a un impact direct sur les citoyens de la MRC de Joliette et les citoyens de Saint-Paul.

En résumé, autant que possible, il est demandé d'éviter de se déplacer d'une MRC à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité (santé, alimentaire, réparation urgente, etc.). Par contre:

- Les déplacements entre les municipalités et villes des MRC de D'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm sont permis sans contrôle.
- Les déplacements non essentiels vers les MRC de L'Assomption et des Moulins **sont interdits**.

Voici les **déplacements non essentiels autorisés** vers les MRC de L'Assomption et des Moulins, Montréal, Laval, etc.:

Les personnes qui transportent des biens pour permettre la continuité de toute activité effectuée en milieu de travail qui n'a pas été suspendue;

Celles dont le déplacement est nécessaire à des fins humanitaires;

Celles dont le déplacement est nécessaire pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé ou pour fournir de tels soins ou de tels services à une personne qui les requiert;

Celles qui y travaillent ou qui y exercent leur profession dans un milieu de travail dont les activités n'ont pas été suspendues;

Celles qui doivent s'y rendre pour se conformer à une ordonnance contenue dans un jugement rendu par un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux contenus dans une entente.

Afin de valider la pertinence des déplacements d'une personne, **les policiers pourront lui demander de fournir certaines pièces justificatives, notamment une preuve de résidence, un permis de conduire ou un document fourni par un employeur**. Bien sûr, les policiers pourront toujours utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour prendre une décision.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je tiens à informer la population que les séances du conseil municipal suivent le calendrier habituel. Toutefois, comme l'a demandé le gouvernement du Québec, elles sont tenues en visioconférence et à huis clos. J'invite les citoyennes et citoyens qui auraient des questions à communiquer avec nous via l'adresse courriel mairie@saintpaul.quebec et ce, jusqu'à midi les jours des séances. Ainsi, nous pourrions traiter les questions lors de notre comité plénier ou de la séance du conseil et pourront vous faire un retour rapidement après les séances.

LES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité dispose de plusieurs outils de communication. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à suivre les informations via notre site Internet au www.saintpaul.quebec, ainsi qu'à vous abonner à notre infolettre, à télécharger l'application mobile Mon Saint-Paul et à vous inscrire au service d'appels automatisés. Tous ces moyens de communication sont disponibles via le site Internet et ce, directement sur la page d'accueil. Nous vous encourageons à vous y inscrire.

LISTE DES COMMERCES PAULOIS OUVERTS

Nous avons mis en ligne sur notre page Internet, une liste des commerces paulois ouverts. Nous joignons cette liste à ce message et nous vous invitons à visiter fréquemment notre site Internet pour voir la mise à jour de cette liste. Certains commerces pourraient s'ajouter dans les jours à venir.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des conseillers et employés municipaux ainsi que les bénévoles, les travailleurs de la santé et tout le personnel des services essentiels qui travaillent quotidiennement à ce que les services, les soins et l'aide nécessaire soient dispensés aux gens de notre communauté. Continuons notre isolement pour le bien commun de tous. Pour reprendre les propos de notre premier ministre, ensemble on va passer au travers !

Alain Bellemare
Maire de Saint-Paul





Services offerts par les commerces de Saint-Paul

Commerces	Adresse	Téléphone	Offre/horaire
Le Carrefour Canin	707, boulevard de l'Industrie	450-752-2646	Tous les services habituels sont disponibles: boutique, adoption et toilettage. Lundi au mercredi: 9 h à 18 h Jeudi et vendredi: 9 h à 21 h Samedi et dimanche: 9 h à 17 h
Bureau de poste	732, boulevard de l'Industrie	450-759-1778	Lundi au vendredi de 10 h 30 à 16 h 30 Fermé entre 13 h et 14 h
Boucherie Pauloise	11, boulevard Brassard	450-753-5022	Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 17 h
La Boulangerie d'Alexie	7, boulevard Brassard	4450-394-4144	Vendredi et samedi de 11h à 17 h Réservation, voir liste des produits sur Facebook : laboulangeriealexie
Dépanneur Beau-Soir – Pétro-Canada	615, boulevard de l'Industrie	450-759-6069	Ouvert 7/7 – 24 h
Dépanneur Boni-soir enr. - Ultramar	766, boulevard de l'Industrie	450-752-1060	Informations à venir
Dépanneur Paul-Omer enr. – Petro T	109, chemin Landry	450-754-4402	Lundi au vendredi de 6 h à 22 h Samedi et dimanche de 7 h à 23 h
Dépanneur Voisin - Shell	800, boulevard de l'Industrie	450-394-4439	Lundi au samedi de 6 h à 23 h Dimanche de 7 h à 23 h
Tim Horton	617, boulevard de l'Industrie	450-756-4496	Service à l'auto seulement Lundi au vendredi de 4 h à 22h Samedi et dimanche de 5 h à 22h
Pharmacie Proxim	730 boulevard de l'Industrie	450-755-2273	Service de livraison disponible Lundi au vendredi de 9 h à 20 h Samedi et dimanche de 9 h à 17 h
Autotech Lanaudière	703, boulevard de l'Industrie	450-755-2880	Sur rendez-vous seulement
Garage Chayer	464, rue Forest	450-756-2230	Sur rendez-vous seulement
Garage Généreux	44 boulevard Brassard	450-753-9914	Essence avec service Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30 Samedi de 8 h à 12 h Mécanique: sur rendez-vous seulement et pour services essentiels
Pièces de camion Sicard	756, chemin Saint-Jean	450-756-4079	Lundi au vendredi de 9 h à 15 h Sur rendez-vous seulement (véhicules des services essentiels)

Ce tableau sera mis à jour régulièrement durant la période de la quarantaine. Les commerces paulois n'apparaissant pas sur cette liste peuvent communiquer avec nous à gbabin@saintpaul.quebec